

---

**Séance du 28 mars 2023**

---

**N° 13/2023**

**Occupation du  
domaine public pour  
les commerces  
d'alimentation  
ambulants**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

**Présents** : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Didier DAVID, Raphaële GONTIER, Thierry BOISSINOT, Paul VOUHÉ, Patrick MOULINEAU Christian PINEAU, Olivier TRAVEL, Sophia AUGER, Thomas BEVILLE, Guillaume PORCHET,

**Excusées avec pouvoirs** : Annie GUILBERT pouvoir à Christian PINEAU, Isabelle PIDOUX pouvoir à Olivier TRAVEL.

**Excusées sans pouvoir** : Virginie MARTINS, Fabienne THORRÉE, Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE, Marine SACRÉ.

**Secrétaire de séance** : Guillaume PORCHET.

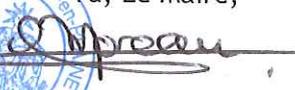
**Date de convocation : 24 mars 2023**

**Date d'affichage : 29 mars 2023**

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,



  
Lucy MOREAU

Conseillers en exercice : .....	19
Présents : .....	12
Excusés : .....	07
Pouvoirs : .....	02
Votants : .....	14

**Transmission au contrôle de légalité le :**

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20230328-13-2023-DE Date de télétransmission : 30/03/2023 Date de réception préfecture : 30/03/2023
--

---

## N° 13 : Occupation du domaine public pour les commerces d'alimentation ambulants.

---

Monsieur TRAVEL expose :

Des commerces ambulants s'installeront sur la placette de l'îlot commercial.

Il faut maintenant définir les conditions d'occupation du domaine public par ces commerçants.

Un modèle de convention est soumis à l'approbation du conseil.

La redevance serait de 100 Euros par an pour les commerçants réguliers.

Une redevance de 5 Euros par jour d'occupation serait demandée aux commerçants occasionnels.

Ces redevances seront réglées sur présentation de facture.

Le conseil est invité à délibérer sur le projet de convention et les tarifs proposés et autoriser Madame le maire à signer les conventions correspondantes avec les commerçants.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Le secrétaire de séance,

Guillaume PORCHET



Le maire,

Lucy MOREAU